

L'arme aérienne au service de la protection et de la liberté d'action de notre pays

Philippe LAVIGNE

Général d'armée aérienne, Chef d'état-major de l'Armée de l'air.

Un peu plus d'un siècle après l'avènement de la puissance aérienne lors de la bataille de Verdun, l'Armée de l'air prend part aujourd'hui, dans son action au quotidien, à la protection de nos citoyens et aux engagements de la France au profit de la sécurité internationale. Elle contribue à garantir la souveraineté de notre pays et appuie sa liberté d'action.

En effet, notre souveraineté s'exprime notamment par la maîtrise de notre espace aérien : en contrôler l'accès, y détecter et identifier tout aéronef est indispensable à la protection de notre territoire et à la sécurité de chacun. En temps de paix, il s'agit d'être prêt à faire face à un acte hostile, tel que les attaques du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Quotidiennement, nous venons en aide aux aéronefs en difficulté du fait d'une défaillance technique, humaine ou d'une perturbation météorologique. C'est pourquoi, à chaque instant, nos aviateurs scrutent leurs écrans radars et nos équipages se tiennent prêts sur leurs bases, nuit et jour, à décoller pour assurer à notre État une capacité d'intervention essentielle à notre sécurité. Aujourd'hui, et demain plus encore, l'enjeu de l'exercice de notre souveraineté dans notre espace aérien deviendra d'autant plus déterminant que les flux d'aéronefs sillonnant notre territoire et le nombre de drones nous survolant ne cesseront de croître.

L'Armée de l'air participe aussi à la protection de la France dans sa capacité à dissuader toute attaque d'importance contre son territoire, ses populations et ses intérêts vitaux. C'est l'objet de l'autre posture permanente, celle de la dissuasion nucléaire, qu'elle assure par ses moyens de chasse et de ravitaillement de manière continue depuis 1964. Cette fonction revêt par essence un caractère politique en constituant la garantie ultime de la sécurité de notre pays. La composante nucléaire aéroportée (FAS), aux côtés de la composante océanique (Fost), incarne sur le plan international la souveraineté de la France, chère au général de Gaulle et dont le principe a sans cesse été réaffirmé par tous les chefs d'État de la V^e République. Elle suppose une capacité d'intervention partout dans le monde, grâce à un

entraînement régulier et exigeant, à l'acquisition et à la maîtrise de la supériorité aérienne, ainsi qu'à la pénétration en profondeur au cœur d'un territoire hostile fortement défendu.

L'opération *Hamilton* de frappe contre des sites chimiques syriens, décidée par le président de la République au printemps 2018, face aux défenses d'un régime entretenant des liens constants avec les forces russes, en est l'illustration. Elle a démontré la capacité de notre pays à coordonner en quelques jours une intervention complexe et d'ampleur associant nos alliés américains et britanniques. Elle a aussi rappelé le caractère éminemment politique de l'arme aérienne, offrant à la France la possibilité de peser dans un conflit international impliquant les grandes puissances. Enfin, cette frappe montre que l'on peut réaliser par les airs et depuis le territoire national une intervention ponctuelle avec une empreinte nulle sur le théâtre d'opérations.

L'arme aérienne, primo-intervenante, peut aussi mener pour un coût de déploiement très limité des opérations dans la durée et ce, jour et nuit, comme elle le démontre depuis 2014 dans le cadre des opérations *Chammal* au Levant et *Barkhane* au Sahel. Son appui déterminant aux forces terrestres, locales ou françaises, permet de combattre à la racine le terrorisme djihadiste afin de prévenir son extension en Europe.

Réactive, polyvalente et flexible, l'arme aérienne, s'affranchissant des frontières, permet de déployer très rapidement et en tout lieu la puissance de notre pays. S'appuyant notamment sur une industrie de défense souveraine, elle offre aux autorités nationales un atout clef pour faire peser la volonté de la France dans le monde. ♦